

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAUSSONNE.

Séance du lundi 30 mars 2026

Le conseil municipal de Laussonne s'est réuni en séance ordinaire le lundi 30 mars 2026 à 20h30, en mairie, sur convocation du 24 mars 2026.

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le Maire M. Thierry Defay.

Présents :

Chloé Jamon, Marie-Pierre Mialon, Émilie Arsac, Annie gentes, Josiane Boudon, Virginie Laffont, Thierry Defay, Pierre Eyraud, Bruno Lavoisier, Quintin Grizard, Alain Gire, Hugo Mirmand, Aristide Gnambodoe, Louis-Dominique Roland-Gosselin.

Absente : Laurence Chanal.

Secrétaire de séance : Émilie Arsac

Présents : 14

Excusés : 0

Absents : 1

Votants : 14

Le quorum étant atteint, le conseil Municipal peut délibérer.

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération relative à l'acquisition d'un terrain. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

Ordre du jour

1. Désignation des membres des commissions municipales
2. Versement des indemnités aux maires adjoints et conseillers municipaux délégués
3. Désignation des délégués au syndicat de gestion des eaux et du Velay
4. Désignation des délégués au secteur intercommunal d'énergie du Monastier-sur-Gazeille
5. Désignation des délégués au Centre national d'action sociale (CNAS)
6. Désignation des délégués au syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
7. Désignation des délégués à l'Association communes forestières
8. Fixation de la liste des noms pour la commission communale des impôts directs (CCID)

9. Création d'une commission de délégation de service public et modalités de dépôt des listes
10. Élection des membres de la commission de délégation de service public
11. Élection des membres de la commission d'appel d'offres
12. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
13. Autorisation de signature d'une convention avec INGE 43 (assistance à maîtrise d'ouvrage)
14. Renonciation au droit de préemption – parcelle AN215 (9 route du Monastier)
15. Renonciation au droit de préemption – parcelles AV312, 313 et 314 (Le Besset)
16. Questions diverses :
17. Constitution d'un groupe de travail pour l'établissement du règlement intérieur du conseil municipal
18. Création d'un groupe de travail pour la finalisation du budget principal 2026.
19. Lecture de la lettre de monsieur Besson

Délibération n°18 : Désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal procède à la désignation des membres des différentes commissions municipales, dont la composition est arrêtée comme suit :

1. Commission budget et finances :

Marie-Pierre Mialon, Bruno Lavoisier, Hugo Mirmand, Aristide Gnambodoe.

2. Commission services techniques :

Pierre Eyraud, Alain Gire.

3. Commission projets et travaux :

Bruno Lavoisier, Émilie Arzac, Pierre Eyraud, Hugo Mirmand, Aristide Gnambodoe, Louis-Dominique Roland-Gosselin.

4. Commission sociale :

Émilie Arzac, Marie-Pierre Mialon, Laurence Chanal, Annie gentes, Quentin Grizard, Chloé Jamon, Josiane Boudon, Virginie Laffont.

5. Commission sports, loisirs, animation et vie associative :

Quentin Grizard, Bruno Lavoisier, Annie gentes, Chloé Jamon, Alain Gire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation des membres des commissions municipales.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°19 : Versement des indemnités aux maires adjoints et conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal examine les modalités de versement des indemnités allouées aux maires adjoints et aux conseillers municipaux délégués, conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 36 % ;

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint à 10 % ;

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6 %.

Ces montants correspondent aux indemnités suivantes :

Maire (M. Thierry Defay) : 1 479,79 € ;

Adjoints au maire : 411,05 € ;

Conseillers municipaux délégués : 246,63 €.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20 : Désignation des deux délégués de la commune de Laussonne au syndicat de gestion des eaux et du Velay

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de la commune auprès du syndicat de gestion des eaux et du Velay.

Sont désignés :

Délégué titulaire : Pierre Eyraud

Déléguée suppléante : Émilie Arsac

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21 : Désignation des délégués de la commune de Laussonne au secteur intercommunal d'énergie du Monastier-sur-Gazeille

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de la commune au secteur intercommunal d'énergie du Monastier-sur-Gazeille.

Sont désignés :

Délégué titulaire : Bruno Lavoisier

Délégué suppléant : M. Thierry Defay

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22 : Désignation des délégués de la commune de Laussonne au Centre national d'action sociale (CNAS)

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de la commune auprès du Centre national d'action sociale (CNAS).

Sont désignés :

Délégué titulaire : Quentin Grizard

Déléguée suppléante : Émilie Arsac

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23 : Désignation des délégués de la commune de Laussonne au syndicat du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de la commune auprès du syndicat du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Sont désignés :

Déléguée titulaire : Chloé Jamon

Déléguée suppléante : Annie Gentes

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24 : Désignation des délégués de la commune de Laussonne à l'Association communes forestières

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de la commune auprès de l'Association communes forestières.

Sont désignés :

Délégué titulaire : Hugo Mirmand

Délégué suppléant : M. Thierry Defay

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°25 : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La liste des commissaires proposés est arrêtée comme suit :

Commissaires titulaires :

cf annexe 1

Commissaires suppléants :

cf annexe 2

Délibération n°26 : Création d'une commission de délégation de service public et fixation des modalités de dépôt des listes

Le conseil municipal décide la création d'une commission de délégation de service public et fixe les modalités de dépôt des listes en vue de sa constitution.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°27 Élection des membres de la commission de délégation de service public

Dans le cadre de la constitution de la commission de délégation de service public, une liste unique a été déposée.

Liste n°1 – titulaires :

Bruno Lavoisier, Marie-Pierre Mialon, Hugo Mirmand,

Suppléants Pierre Eyraud, Émilie Arsac, Alain Gire.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La liste est élue à l'unanimité.

Délibération n°28 : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Dans le cadre de la constitution de la commission d'appel d'offres, la liste suivante est déposée.

Membres titulaires :

Pierre Eyraud, Alain Gire, Bruno Lavoisier.

Membres suppléants :

Marie-Pierre Mialon, Aristide Gnambodoe, Quentin Grizard.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La liste est élue à l'unanimité.

Délibération n°29 : Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 %, soit 72,35 €, du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal.

Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°30 : Autorisation de signature d'une convention avec INGE 43 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil municipal est informé d'une demande engagée par le maire sortant en date du 13 mars 2026 auprès d'INGE 43, l'assistance maîtrise d'ouvrage, afin d'apporter une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la rivière, suite aux dégâts survenus le 17 octobre 2024.

Monsieur le Maire présente l'ensemble de la convention de prestation proposée par INGE 43, jointe en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec INGE 43.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°31 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AN215 (9 route du Monastier)

Le conseil municipal est informé d'une déclaration préalable relative à la vente de la parcelle cadastrée AN215 située 9 route du Monastier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur ce bien.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°32 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelles AV 312, 313 et 314 (Le Besset)

Le conseil municipal est informé d'une déclaration préalable relative à la vente des parcelles cadastrées AV312, AV313 et AV314 situées au lieu-dit Le Besset.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur ces biens.

Résultat du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°33 : Demande d'acquisition – lot n°10 du lotissement Préchaux (parcelle SZD 536)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande d'acquisition portant sur un terrain communal situé dans le lotissement Préchaux, parcelle cadastrée SZD 536 par monsieur Gardes Clément. La demande d'acquisition du terrain se situe 8 rue des Frênes, pour une superficie de 964 m².

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du terrain au prix de 28 € TTC le mètre carré.

Par conséquent, le prix de vente est estimé à 26 992 €.

Résultat du vote :

Votants : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---Questions diverses

Le conseil municipal décide la création de deux groupes de travail :

- Un groupe de travail chargé de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal ;
- Un groupe de travail chargé de la finalisation du budget principal 2026.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Besson exposant un problème de gestion des déchets sur le plateau du Fraisse. Il précise que le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais.

Fin de la séance à 22h30.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a loose grid pattern. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. The blue ink signatures are more numerous and prominent than the black ones.